

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2023-01
du 23 Janvier 2023**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 06 février 2023 au 10 février 2023 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
06/02/2023	Repas	5 euros
07/02/2023	Musée des miniatures + vieux Lyon	21.50 euros
08/02/2023	Sagamore et repas	3 euros
09/02/2023	Ski	50 euros
09/02/2023	Luge	26 euros
10/02/2023	Crêpes party	5 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 24 JAN. 2023
Notifiée le : 24 JAN. 2023
Affichée le : 24 JAN. 2023

